



Avis d'information du public

Projet de déplacement du chemin rural dit « chemin de liaison de Sainte-Barbe à Kerhellegant commune de PLOUHARNEL

Département du MORBIHAN

Information du public – Mise à disposition d'un dossier et d'un registre

Conformément aux dispositions de l'article L. 161-10-2 du Code rural et de la pêche maritime, la commune de Plouharnel informe le public qu'un projet de déplacement du chemin rural dit « chemin de liaison de Sainte-Barbe à Kerhellegant » est engagé sur le territoire communal.

Ce projet consiste notamment :

- À modifier le tracé actuel du chemin rural, aujourd'hui en herbe cadastré provisoirement section C N°1DP longeant les parcelles cadastrées section C n° 128, 129, 130, 131, 132, 134 et 135, qui représente un risque pour les usagers du camping de kersily et pour la Mairie de Plouharnel qui pourrait être mise en responsabilité en cas d'accident ou d'incident sur le tronçon coupant en deux le camping, ce tracé présente également des goulots d'étranglement de 2 à 2,50 m empêchant la circulation des voitures et des tracteurs ;
- À créer un nouveau tracé régulier cadastré provisoirement n° 134p2, 135p2, 139p2, 138p2, 149p2 et 150p2 d'environ 4 mètres de large, sur des parcelles en nature de prairie non constructibles appartenant à la SARL Camping du KERSILY, dans le cadre d'un échange de parties de parcelles avec la commune ;
- À améliorer la visibilité et la mise en valeur du champ mégalithique classé par l'UNESCO situé au sud-ouest, à proximité du nouveau tracé, projet ayant reçu un avis favorable de la DRAC, de l'Architecte des Bâtiments de France et de la communauté de communes.

Contenu du dossier mis à disposition :

Un dossier d'information du public est mis à la disposition des administrés en mairie de PLOUHARNEL. Il comprend notamment :

- Une note explicative de présentation du projet (contexte, objectifs, description du nouveau tracé) ;
- Une note environnementale présentant les incidences du projet et les mesures envisagées ;
- Un plan faisant apparaître :
 - Le tracé actuel du chemin rural, figuré en vert,
 - Le nouveau tracé projeté, figuré en orange ;
- Le projet de délibération du conseil municipal relatif au déplacement du chemin rural et à l'échange foncier ;
- Le projet d'acte d'échange entre la commune de PLOUHARNEL et la SARL Camping du KERSILY.
- Un registre pour permettre au public de consigner ses observations

Durée et modalités de la mise à disposition :

Le dossier est consultable en mairie de PLOUHARNEL, 2 Place Saint Armel, 56340 PLOUHARNEL, du 21 janvier 2026 au 21 février 2026 inclus, (1 mois) aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie. (S'adresser à l'accueil)

Un registre papier destiné à recueillir les observations du public est mis à disposition au même endroit et sur la même période. Chaque personne peut y consigner librement ses remarques, propositions ou réserves relatives au projet de déplacement du chemin rural.

Les observations peuvent également, le cas échéant, être adressées par écrit au maire de PLOUHARNEL à l'adresse de la mairie, avec la mention « Observations – projet de déplacement du chemin rural de liaison de Sainte-Barbe à Kerhellegant ».

À l'issue de cette période de mise à disposition, le registre sera clos et transmis au conseil municipal, qui en prendra connaissance préalablement à sa décision sur le projet.

Fait à Plouharnel, le 20 janvier 2026

Le Maire,
Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF

